

224C0502
FR0011981968-FS0243

8 avril 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

WORLDLINE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 avril 2024, la société FIL Limited¹ (Pembroke Hall, 42 Crow Lane, Pembroke, HM19, Bermudes) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 4 avril 2024, le seuil de 5% du capital de la société WORLDLINE et détenir indirectement 14 299 474 actions WORLDLINE représentant autant de droits de vote, soit 5,05% du capital et 4,38% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
FIL Investments International	14 053 328	4,97	14 053 328	4,30
FIL Investment Advisors (UK) Limited	246 146	0,09	246 146	0,08
Total FIL Limited	14 299 474	5,05	14 299 474	4,38

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions WORLDLINE sur le marché.

¹ FIL Limited est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés, agissant pour le compte de fonds, communément dénommée Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).

² Sur la base d'un capital composé de 282 974 981 actions représentant 326 590 951 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.